

## TARIFS 2023

### Restaurant Scolaire, périscolaire, Portage à domicile

#### Restaurant scolaire

Quotient familial	Coût Famille
De 0 à 1 000	1.00
De 1 001 à 1100	4.416
Supérieur à 1 101	4.913

**Familles hors commune** quel que soit le quotient familial : 7.900 euros

Enfants avec PAI (Projet d'Accueil Individualisé) : 1.061 euros

Majoration de 2.122 euros par repas pour les inscriptions tardives

#### Périscolaire

Le périscolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h20 à 8h20 et de 16h30 à 18h30, durant la période scolaire.

Quotient familial	Coût en euros par tranche de 30 mn (NB : Toute tranche commencée est due)
De 0 à 550	0.500
De 551 à 650	0.711
De 651 à 900	0.989
Supérieur à 901	1.274

**Majoration de 2,00 euros par demi-heure pour** les départs après l'heure indiquée lors de l'inscription.

**Pénalité forfaitaire de 10 euros** pour garde d'enfant après la fermeture du service périscolaire à 18h30 et avant 19h00.

#### Portage des repas – Personnes âgées

Portage des repas – tarif de base	Décomposition	Total
Repas midi	4.935	6.812
Transport midi	1.877	
Repas : midi et soir	9.155	11.032
Transport : midi et soir	1.877	

Il est important de noter que le CCAS aide les personnes dont le revenu fiscal de référence divisé par le nombre de part est inférieur à 15 000.00 euros.

**Mise en application de tous les tarifs :** Ces différents tarifs seront applicables dès le premier jour de la rentrée scolaire 2023.